

**ASSOCIATION DU COMITE DEPARTEMENTAL 92 DE  
LA LIGUE CONTRE LE CANCER**

3-5-7 avenue paul doumer

92500 Rueil Malmaison

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

**ASSOCIATION DU COMITE DEPARTEMENTAL 92 DE  
LA LIGUE CONTRE LE CANCER**

3-5-7 avenue paul doumer

92500 Rueil Malmaison

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

---

**Sommaire**

- Rapport sur les comptes annuels

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

Mesdames, Messieurs,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association du Comité Départemental 92 de la Ligue contre le Cancer relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association du Comité Départemental 92 de la Ligue contre le Cancer à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

**DIAGNOSTIC EXPERTISE CONSEIL**

**Siège social**  
Parc de la Vatine  
7, rue A. Sakharov  
76130 Mont-Saint-Aignan  
Tél. : 02 35 61 45 00  
Fax : 02 35 61 43 89

**Bureau secondaire**  
71, avenue Adolphe Geeraert  
59240 Dunkerque  
Tél. : 03 28 26 66 50  
Fax : 03 61 17 80 55



DEC - Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre de la région Rouen-Normandie  
Société de Commissariat aux comptes inscrite à la compagnie régionale de Rouen  
Société à responsabilité limitée au capital de 484.823 €  
378 735 823 RCS ROUEN



## ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'administration.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.



ASSOCIATION COMITE DEPARTEMENTAL  
92 DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER  
3-5-7 AVENUE PAUL DOUMER  
92500 RUEL MALMAISON

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient pas de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisé ou que nous avons découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante, mentionnée à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui a été passée au cours de l'exercice écoulé.

**Convention entre l'Association Ligue Contre le Cancer – Comité des Hauts-de-Seine et le Fonds de dotation Cap Santé Entreprise**

- Personnes concernées : Madame Christine Vanpé et, Messieurs Jacques Rouessé, Eric Hirlimann, Jean-Louis Osvath, Olivier Regniault.

DIAGNOSTIC EXPERTISE CONSEIL

**Siège social**

Parc de la Vatine  
7, rue A. Sakharov  
76130 Mont-Saint-Aignan  
Tél. : 02 35 61 45 00  
Fax : 02 35 61 43 89

**Bureau secondaire**  
71, avenue Adolphe Geeraert  
59240 Dunkerque  
Tél. : 03 28 28 66 50  
Fax : 03 61 17 80 55



DEC - Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre de la région Rouen-Normandie  
Société de Commissariat aux comptes inscrite à la compagnie régionale de Rouen  
Société à responsabilité limitée au capital de 484.623 €  
378 735 823 RCS ROUEN

decmsa@groupe-dec.fr  
www.groupe-dec.fr

decmsa@groupe-dec.fr  
www.groupe-dec.fr

N° Régis sur 7a TVA : FR 18 378 735 823

- Nature et objet : contribution financière destinée à soutenir cette structure qui accompagne les personnes atteintes de maladies chroniques en activité professionnelle et leurs proches au travail.
- Modalités : contribution financière d'un montant de 14 500 € enregistrée en charges d'exploitation au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Fait à Mont-Saint-Aignan, le 16 Mars 2022

**Cabinet DEC, représenté par**  
Véronique Brière



## Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2021 au 31/12/2021			Au 31/12/2020
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
<b>Actif immobilisé</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	104 094	102 540	1 554	3 354
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	33 500		33 500	33 500
Constructions	686 625	236 353	450 273	479 517
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	66 312	51 526	14 787	8 395
Immobilisations corporelles en cours	57 271		57 271	
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				38 318
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées				1 000
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	14 464		14 464	4 564
<b>TOTAL I</b>	<b>962 267</b>	<b>390 418</b>	<b>571 848</b>	<b>568 648</b>
Comptes de liaison II				
<b>Actif circulant</b>				
Stocks et encours	3 935		3 935	3 935
<b>Créances</b>				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	1 547 876		1 547 876	384 147
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	885 428		885 428	628 707
Charges constatées d'avance	6 314		6 314	9 807
<b>TOTAL III</b>	<b>2 443 553</b>		<b>2 443 553</b>	<b>1 026 596</b>
Frais d'émission des emprunts IV				
Primes de remboursement des obligations V				
Écarts de conversion actif VI				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>3 405 819</b>	<b>390 418</b>	<b>3 015 401</b>	<b>1 595 244</b>

Commissaire aux comptes  
V. BRIERE  
Cabinet DEG

**Bilan Passif**

<b>Bilan Passif</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
<b>Fonds propres</b>		
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
<b>Réserves</b>		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves	932 168	818 870
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	-21 447	113 298
<b>Situation nette</b>	<b>910 721</b>	<b>932 168</b>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL I</b>	<b>910 721</b>	<b>932 168</b>
Comptes de liaison	<b>II</b>	
<b>Fonds reportés et dédiés</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
<b>TOTAL III</b>		
<b>Provisions</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	61 179	56 855
<b>TOTAL IV</b>	<b>61 179</b>	<b>56 855</b>
<b>Emprunts et dettes</b>		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	178 505	88 235
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	96 110	100 979
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 768 887	417 007
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL V</b>	<b>2 043 502</b>	<b>606 221</b>
Écarts de conversion passif	<b>VI</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>3 015 401</b>	<b>1 595 244</b>

Commissaire aux comptes  
**V. BRIERE**  
 Cabinet DEC



## Compte de résultat

Compte de résultat	31/12/2021	31/12/2020
<b>Produits d'exploitation</b>		
Cotisations	51 848	50 440
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	43	380
- dont parrainages		
Produits de tiers financiers		
Concours publics et subventions d'exploitation	19 922	8 493
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	754 024	736 509
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie	142 062	163 962
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	425	8 490
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	1 648 313	416 228
<b>TOTAL I</b>	<b>2 616 638</b>	<b>1 384 502</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		-1 512
Autres achats et charges externes	671 248	563 486
Aides financières	1 519 532	371 647
Impôts, taxes et versements assimilés	14 046	9 108
Salaires et traitements	250 008	231 446
Charges sociales	68 983	42 217
Dotations aux amortissements et dépréciations	37 189	35 640
Dotations aux provisions	4 324	9 607
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	58 491	53 473
<b>TOTAL II</b>	<b>2 623 822</b>	<b>1 315 112</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>-7 185</b>	<b>69 390</b>
<b>Produits financiers</b>		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	564	567
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL III</b>	<b>564</b>	<b>567</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilés		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL IV</b>		
<b>RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>564</b>	<b>567</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)</b>	<b>-6 621</b>	<b>69 957</b>

Commissaire aux comptes  
V. BRIERE  
-6 621

Gabinet DEC

**Compte de résultat (Suite)**

<b>Compte de résultat (Suite)</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion	264	83 568
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>TOTAL V</b>	<b>264</b>	<b>83 568</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion	14 091	40 227
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 000	
<b>TOTAL VI</b>	<b>15 091</b>	<b>40 227</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>-14 827</b>	<b>43 341</b>
Participation des salariés aux résultats	<b>VII</b>	
Impôts sur les bénéfices	<b>VIII</b>	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)</b>	<b>2 617 466</b>	<b>1 468 637</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>2 638 913</b>	<b>1 355 339</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>-21 447</b>	<b>113 298</b>

<b>Contributions volontaires en nature</b>		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
<b>TOTAL</b>		
<b>Charges des contributions volontaires en nature</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
<b>TOTAL</b>		

Commissaire aux comptes  
V. BRIERE

Cabinet DEG

## Compte de résultat par origine et destination

Produits et charges par origine et destination	31/12/2021		31/12/2020	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>Produits par origine</b>				
<b>Produits liés à la générosité du public</b>				
Cotisations sans contrepartie	51 848	51 848	50 440	50 440
Dons, legs et mécénats				
Dons manuels	896 086	896 086	900 471	900 471
Legs, donations et assurance-vie	1 647 904	1 647 904	415 891	415 891
Mécénats				
Autres produits liés à la générosité du public	43	43	380	380
<b>TOTAL I</b>	<b>2 595 881</b>	<b>2 595 881</b>	<b>1 367 182</b>	<b>1 367 182</b>
<b>Produits non liés à la générosité du public</b>				
Cotisations avec contrepartie				
Parrainage des entreprises				
Contributions financières sans contrepartie				
Autres produits non liés à la générosité du public	21 585		12 962	
<b>TOTAL II</b>	<b>21 585</b>		<b>12 962</b>	
Subventions et autres concours publics III				
Reprises sur provisions et dépréciations IV				
Utilisations des fonds dédiés antérieurs V				
<b>TOTAL (I à V)</b>	<b>2 617 466</b>	<b>2 595 881</b>	<b>1 380 144</b>	<b>1 367 182</b>
<b>Charges par destinations</b>				
<b>Missions sociales</b>				
Réalisées en France				
Actions réalisées par l'organisme	2 130 444		853 149	853 149
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	58 178		125 500	125 500
Réalisées à l'étranger				
Actions réalisées par l'organisme				
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
<b>TOTAL I</b>	<b>2 188 622</b>		<b>978 649</b>	<b>978 649</b>
<b>Frais de recherche de fonds</b>				
Frais d'appel à la générosité du public	228 392		187 689	187 689
Frais de recherche d'autres ressources				
<b>TOTAL II</b>	<b>228 392</b>		<b>187 689</b>	<b>187 689</b>
Frais de fonctionnement III	221 899		100 508	100 508
Dotations aux provisions et dépréciations IV				
Impôt sur les bénéfices V				
Report en fonds dédiés de l'exercice VI				
<b>TOTAL (I à VI)</b>	<b>2 638 913</b>		<b>1 266 846</b>	<b>1 266 846</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>-21 447</b>	<b>2 595 881</b>	<b>113 298</b>	<b>100 336</b>

Commissaire aux comptes  
V. BRIERE

Gabinet DEG

## Compte de résultat par origine et destination (Suite)

Contributions volontaires en nature	31/12/2021		31/12/2020	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>Produits par origines</b>				
<b>Contributions volontaires liées à la générosité du public</b>				
Bénévolat	230 187			
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>TOTAL I</b>	<b>230 187</b>			
<b>Contributions volontaires non liées à la générosité du public II</b>				
<b>Concours publics en nature</b>				
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>TOTAL III</b>				
<b>TOTAL (I + II + III)</b>	<b>230 187</b>			
<b>Charges par destinations</b>				
<b>Contributions volontaires aux missions sociales</b>				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
<b>TOTAL I</b>				
Contributions volontaires à la recherche de fonds II	211 606			
Contributions volontaires au fonctionnement III	18 581			
<b>TOTAL (I + II + III)</b>	<b>230 187</b>			



Commissaire aux comptes  
V. BRIERE  
Cabinet DEC

## Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

(Loi n°91-772 du 7 août 1991)

Emplois par destination	31/12/2021	31/12/2020	Ressources par origine	31/12/2021	31/12/2020
<b>Emplois de l'exercice</b>			<b>Ressources de l'exercice</b>		
Missions sociales			Ressources liées à la générosité du public		
Réalisées en France			Cotisations sans contrepartie	51 848	50 440
Actions réalisées par l'organisme	2 130 444	853 149	Dons, legs et mécénats		
Versements à un org. central ou d'autres org. agissant en France	58 178	125 500	Dons manuels	896 086	900 471
Réalisées à l'étranger			Legs, donations et assurance-vie	1 647 904	415 891
Actions réalisées par l'organisme			Mécénats		
Versements à un org. central ou d'autres org. agissant à l'étranger			Autres ressources liées à la générosité du public	43	380
<b>TOTAL I</b>	<b>2 188 622</b>	<b>978 649</b>			
Frais de recherche de fonds					
Frais d'appel à la générosité du public	228 392	187 689			
Frais de recherche d'autres ressources					
<b>TOTAL II</b>	<b>228 392</b>	<b>187 689</b>			
Frais de fonctionnement <b>III</b>	<b>221 899</b>	<b>100 508</b>			
<b>TOTAL EMPLOIS</b>	<b>2 638 913</b>	<b>1 266 846</b>	<b>TOTAL RESSOURCES I</b>	<b>2 595 881</b>	<b>1 367 182</b>
Dot. aux prov. et dépréciations <b>IV</b>			Rep. sur prov. et dépréciations <b>II</b>		
Reports en fonds dédiés de l'exercice <b>V</b>			Utilisat. des fonds dédiés anté. <b>III</b>		
Excédent de la génér. du public de l'ex.			Déficit de la génér. du public de l'ex.		
<b>TOTAL</b>	<b>2 638 913</b>	<b>1 266 846</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 595 881</b>	<b>1 367 182</b>
			<b>Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)</b>	<b>350 558</b>	<b>250 222</b>
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	-43 032	100 336
			(-) Invest. et (+) désinvest. nets liés à la générosité du public de l'ex.		
			<b>Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)</b>	<b>307 526</b>	<b>350 558</b>

Contributions volontaires en nature	31/12/2021	31/12/2020		31/12/2021	31/12/2020
<b>Emplois de l'exercice</b>			<b>Ressources de l'exercice</b>		
Contributions volontaires aux missions sociales			Contributions volontaires liées à la générosité du public		
Réalisées en France			Bénévolat	230 187	
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
<b>TOTAL I</b>			Dons en nature		
Contributions volontaires à la recherche de fonds <b>II</b>	<b>211 606</b>				
Contributions volontaires au fonctionnement <b>III</b>	<b>18 581</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>230 187</b>		<b>TOTAL</b>	<b>230 187</b>	

Fonds déd. liés à la génér. du public	31/12/2021	31/12/2020
Fonds dédiés en début d'exercice		
(-) Utilisation		
(+) Report		
<b>Fonds dédiés en fin d'exercice</b>		

**Tableau de rapprochement entre les charges du compte de résultat  
et du compte de résultat par origine et destination**


	Missions sociales				Frais de recherche de fonds	
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources
	par l'organisme	versements à d'autres organismes	par l'organisme	versements à d'autres organismes		
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	332 876				195 838	
Aides financières	1 461 354	58 178				
Impôts, taxes et versements assimilés	11 837				695	
Salaires et traitements	204 832				14 300	
Charges sociales	56 518				3 946	
Dotations aux amortissements et dépréciations	24 510				1 833	
Dotations aux provisions	3 543				247	
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	34 974				11 532	
Charges financières						
Charges exceptionnelles						
Participation des salariés aux résultats						
Impôts sur les bénéfices						
<b>TOTAL</b>	<b>2 130 444</b>	<b>58 178</b>			<b>228 392</b>	

	Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions	Impôt sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés figurant dans les rubriques		TOTAL compte de résultat
					Autres produits liés à la générosité du public	Autres produits non liés à la générosité du public	
Achats de marchandises							
Variation de stocks							
Autres achats et charges externes	142 534						671 248
Aides financières							1 519 532
Impôts, taxes et versements assimilés	1 514						14 046
Salaires et traitements	30 876						250 008
Charges sociales	8 519						68 983
Dotations aux amortissements et dépréciations	10 847						37 189
Dotations aux provisions	534						4 324
Reports en fonds dédiés							
Autres charges	11 985						58 491
Charges financières							
Charges exceptionnelles	15 091						15 091
Participation des salariés aux résultats							
Impôts sur les bénéfices							
<b>TOTAL</b>	<b>221 899</b>						<b>2 638 913</b>

Commissaire aux comptes  
V. BRIERE

Gabinet DEC

**Annexe**

Commissaire aux comptes  
V. BRIERE  
Cabinet DEC 

## TABLE DES MATIERES

<b>1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION &amp; DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE</b> .....	<b>3</b>
1.1 OBJET SOCIAL.....	3
1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES.....	3
1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE.....	4
<b>2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES</b> .....	<b>5</b>
2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX .....	5
2.1.1 <i>Préambule</i> .....	5
2.1.2 <i>Cadre légal de référence</i> .....	5
2.2 DÉROGATIONS.....	5
2.2.1 <i>Cotisation des Comités Départementaux</i> .....	5
2.2.2 <i>Traitement des legs et donations</i> ) .....	5
<b>3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN</b> .....	<b>7</b>
3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF .....	7
3.1.1 <i>Principes généraux</i> .....	7
3.1.2 <i>État de l'actif immobilisé (brut)</i> .....	8
3.1.2.1 <i>Détail des colonnes « B et C »</i> .....	8
3.1.3 <i>Amortissements de l'actif immobilisé</i> .....	8
3.1.4 <i>Méthode et durées d'amortissements</i> .....	9
3.1.5 <i>Tableau de variation des immobilisations financières</i> .....	9
3.1.6 <i>Stocks</i> .....	9
3.1.1 <i>Etat des échéances des créances</i> .....	10
3.1.2 <i>Disponibilités</i> .....	10
3.1.3 <i>Produits à recevoir par postes du bilan</i> .....	10
3.1.4 <i>Charges constatées d'avance</i> .....	10
3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF .....	11
3.2.1 <i>Tableau de variation des fonds propres</i> .....	11
3.2.2 <i>Provisions pour risques et charges</i> .....	12
3.2.2.1 <i>Tableau de variation</i> .....	12
3.2.2.2 <i>Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés</i> .....	12
3.2.3 <i>Dettes</i> .....	12
3.2.3.1 <i>Etat des échéances</i> .....	12
3.2.3.2 <i>Détail des dettes fiscales et sociales</i> .....	13
3.2.4 <i>Charges à payer par postes du bilan</i> .....	13
3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN .....	13
<b>4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT</b> .....	<b>14</b>
4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) .....	14
4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION .....	14
4.2.1 <i>Produits liés à la générosité du public</i> .....	14
4.2.1.1 <i>Cotisations sans contrepartie</i> .....	14
4.2.1.2 <i>Dons manuels</i> .....	14
4.2.1.3 <i>Legs, donations, assurance-vie</i> .....	14
4.2.1.4 <i>Mécénat</i> .....	14
4.2.2 <i>Produits non liés à la générosité du public</i> .....	15
4.2.2.1 <i>Parrainage des entreprises</i> .....	15
4.2.2.2 <i>Contributions financières sans contrepartie</i> .....	15
4.2.2.3 <i>Autres produits non liés à la générosité du public</i> .....	15
4.2.3 <i>Subventions et autres concours publics</i> .....	15
4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION .....	16
4.3.1 <i>Modalités de répartition des charges</i> .....	16
4.3.2 <i>Missions sociales</i> .....	17
4.3.3 <i>Frais de recherche de fonds</i> .....	17
4.3.3.1 <i>Frais d'appel à la générosité du public</i> .....	17
4.3.3.2 <i>Frais de recherches des autres ressources</i> .....	17
4.3.4 <i>Frais de fonctionnement</i> .....	18

Commissaire aux comptes  
V. BRIERE

Cabinet DEC



4.3.5	<i>Dotations aux provisions et dépréciations</i> .....	18
4.4	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD .....	18
4.4.1	<i>Principes généraux</i> .....	18
4.5	TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD .....	19
4.6	AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT .....	19
4.6.1	<i>Honoraires des commissaires-aux-comptes</i> .....	19
4.6.2	<i>Charges et produits exceptionnels</i> .....	19
4.7	COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER).....	19
4.7.1	<i>Compte d'Emploi des Ressources (CER)</i> .....	19
4.7.2	<i>Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public</i> .....	19
<b>5.</b>	<b>AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE</b> .....	<b>20</b>
5.1	AUTRES INFORMATIONS.....	20
5.1.1	<i>Informations relatives aux bénévoles</i> .....	20
5.1.2	<i>Informations relatives au personnel salarié</i> .....	21
5.1.3	<i>Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice</i> .....	21
5.1.4	<i>Certification du nombre d'adhérents</i> .....	21

Commissaire aux comptes  
V. BRIERE

Cabinet DEC

# 1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

## 1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organismes étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

## 1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

- **Action de recherche :**

Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions en direction des malades :**

Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions d'information, et de prévention, dépistage :**

Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Action de formation :**

Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;
- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;
- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et matérielles ;
- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;

- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

### **1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE**

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- Suite aux recommandations gouvernementales relatives à la pandémie du COVID 19 déclarée le 20/01/2020, et afin de limiter les risques de transmission et de propagation, la Direction de l'Association a été amené à suspendre ponctuellement ses activités et de fermer ses établissements recevant du public. La continuité d'exploitation n'est pas remise en question pour le Comité par cet événement. Au cas où des difficultés financières apparaîtraient, des dispositions d'aides par la Fédération pour maintenir la continuité d'exploitation ont d'ores et déjà été prises au sein de la Ligue.
- La crise sanitaire a perturbé à compter du 17 mars 2020 le fonctionnement du Comité : interruption des Ateliers, suspension des interventions de prévention en Milieu Scolaire, suppression des manifestations Marche de Rueil, Nager contre le Cancer ...
- Le Comité départemental a pris la décision de changer de logiciel de gestion des collectes au cours de l'année 2018, ce logiciel a été utilisé et amélioré au cours des années 2019, 2020 et 2021.
- Le Comité Départemental a créé en 2015 un Fonds de dotation, Cap Santé Entreprise en lui versant un montant non consommable de 1 000, une subvention d'équilibre de 50 000 € pour l'exercice 2015, de 25 000 € pour l'exercice 2016 de 75 000 € pour 2017 et 10 000 € pour 2018, 2019 et 2020. Il a été dissous en 2021.
- En 2020 a eu lieu le lancement de la Ligothèque( livres, CD, Vinyles...) et une foire à la BD (le 27/06/2020)
- L'acte d'acquisition de l'appartement de la Résidence du Donjon a été signé le 17/09/2020. La remise en état est toujours en cours au 31 décembre 2021. Il s'agit d'un logement dans une résidence services.  
Dans le cadre de l'aide aux malades, ce logement, après remise en état, servira, moyennant participation financière, de logement de transition à destination des malades après intervention ou des aidants.
- Le litige avec la Fédération concernant le legs Chanu a été fait l'objet d'une transaction.

Commissaire aux comptes  
V. BRIERE

Cabinet DEC

## 2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

### 2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

#### 2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2021 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

#### 2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2021 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

### 2.2 DÉROGATIONS

#### 2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.

#### 2.2.2 Traitement des legs et donations

La Ligue Nationale Contre le Cancer a mis en œuvre tous les moyens pour permettre d'appréhender les impacts de la réforme comptable, tant en termes de collecte des informations et de traçabilité des opérations, que de système d'information de gestion et de contrôle interne.

Compte tenu des contraintes de planning de mise en œuvre imposées et par dérogation aux règles relatives au traitement des legs et donations énoncées précédemment, la Direction comptable et financière de l'association a décidé, au niveau du siège et de ses comités RUP et MUP, de retenir les options suivantes :

- En cas de perte de valeur, les biens provenant de legs (ou de donations) destinés à être cédés, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. A l'issue d'une période de trois ans et en l'absence de cession, la valeur des actifs dépréciés sera considérée comme nulle.
- Les actifs et passifs identifiés préalablement à l'acceptation des legs par le Conseil d'administration peuvent faire l'objet de modifications de valeur (à la hausse ou à la baisse) à posteriori, qui ne nécessitent pas la rédaction d'un nouvel avenant à soumettre au CA, conformément aux modifications de quote-part.

Les actifs et passifs non identifiés préalablement à l'acceptation du legs par le CA, feront l'objet d'un avenant qui sera soumis à l'acceptation du CA. Cela entraînera une comptabilisation des nouvelles valeurs.

- Les dossiers ouverts au 31 décembre, comportant des éléments financiers transmis par le notaire et une quote-part seront inscrits en hors bilan, contrairement aux dossiers dont les éléments financiers sont partiels ou inexistant, ou encore ne comportant pas de quote-part.

Pour les dossiers d'assurances vie, il ne sera pas comptabilisé de montant en hors bilan du fait que la Ligue ne dispose de la clause bénéficiaire qu'après l'encaissement.

Sur des aspects plus techniques, les écritures de hors bilan seront passés dans les comptes de classe 8.

- Pour les dossiers de « Quasi usufruit » (usufruit de sommes d'argent), si la Ligue ne possède pas de position des comptes bancaires concernés au-delà de 5 ans, la valorisation en sera portée à zéro. En conséquence, une dépréciation sera comptabilisée.

Commissaire aux comptes  
V. BRIERE

Cabinet DEC

### 3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

#### 3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

##### 3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs. En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci. La délivrance d'un legs diffère en fonction de chaque catégorie de legs (legs universel, legs à titre universel ou legs particulier), ce qui a pour conséquence des dates d'entrée en jouissance et d'entrée en possession différentes.

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés :

- Dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres ;
- Dans des comptes d'actif par nature pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa ;

Commissaire aux comptes  
V. BRIERE

Cabinet DDC

### 3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	A	B	C	D
	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles	104 095			104 095
Immobilisations corporelles	812 220	70 476	38 987	843 709
Immobilisations financières	5 563	9 900	1 000	14 463
<b>Total</b>	<b>921 878</b>	<b>80 376</b>	<b>39 987</b>	<b>962 267</b>

#### 3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »

Rubriques	Augmentation	Diminution
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
→ ...		
→ ...		
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>70 476</b>	<b>38 987</b>
→ Matériel informatique	10 710	
→ Mobilier	1 826	
→ Avances et acomptes	668	38 987
→ Immobilisations en cours	57 271	
<b>Immobilisations financières</b>	<b>9 900</b>	<b>1 000</b>
→ Dépôt et cautionnement	9 900	
→ Fonds de dotation		1 000
<b>Total</b>	<b>80 376</b>	<b>39 987</b>

### 3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Amort. Immobilisations incorporelles	100 740	1 800		102 540
Amort. Immobilisations corporelles	252 489	35 389		287 878
Amort. Immobilisations financières				0
<b>Total</b>	<b>353 229</b>	<b>37 189</b>	<b>0</b>	<b>390 418</b>

Commissaire aux comptes  
V. BRIERE

Gabinet DRC

### 3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	30 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	15 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	20 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	20 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	20 ans
Bâtiments - Ascenseur	15 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	10 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	20 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	20 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	20 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	20 ans
Matériel de Bureau	2 à 5 ans
Matériel de Transport	3 à 6 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 à 5 ans
Mobilier de Bureau	5 à 10 ans

### 3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				0
Dépôts de garantie	4 564	9 900		14 464
CSE	1 000		1 000	0
Autres immobilisations financières				
<b>Total</b>	<b>5 564</b>	<b>9 900</b>	<b>1 000</b>	<b>14 464</b>

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

### 3.1.6 Stocks

Les produits destinés à la vente sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'achat est composé uniquement du prix d'achat.

En fin d'exercice, si le prix de vente de l'article est inférieur au prix de revient, une dépréciation est calculée.

Un inventaire physique est pratiqué deux fois par an, au mois de juin et décembre.

Commissaire aux comptes  
V. BRIERE

Cabinet PEG



### 3.1.1 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
<b>Actif immobilisé</b>			
→ Autres immobilisations financières	14 464	0	14 464
<b>Actif circulant et charges d'avance</b>			
→ Créances clients et comptes rattachés		0	
→ Autres Créances	22 012	22 012	
→ Créances reçues par legs ou donations	1 525 864	1 525 864	
→ Charges constatées d'avance	6 314	6 314	
<b>Total</b>	<b>1 568 654</b>	<b>1 554 190</b>	<b>14 464</b>

### 3.1.2 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2021	
	Montants	Produit financier réalisé
Comptes bancaires	79 864	
Livrets et comptes épargne	805 564	564
Comptes à terme		
<b>Total</b>	<b>885 428</b>	<b>564</b>

### 3.1.3 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
<i>Rubriques à détailler</i>		
<b>Fournisseurs débiteurs</b>		8 334
<b>Créances clients et comptes rattachés</b>		
<b>Créances par legs ou donation en cours de réalisation</b>	1 525 863	258 171
<b>Autres créances</b>		
→ IJSS	979	1 085
→ Uniformation		5 533
→ Activité partielle		12 779
→ Dons à recevoir		97 418
→ Taxe sur les salaires	11 256	
→ Aides aux malades	5 785	828
→ Autres produits à recevoir	3 767	
<b>Disponibilités</b>	885 428	628 707
<b>Total</b>	<b>2 433 078</b>	<b>1 012 855</b>

### 3.1.4 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
Charges d'exploitation récurrentes	6 314	9 807
<b>Total</b>	<b>6 314</b>	<b>9 807</b>

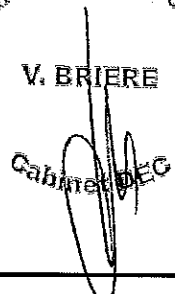
Compte rendu aux comptes  
V. BRIERE

Cabinet P&C

### 3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

#### 3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	01/01/2021		Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/2021	
	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>										
→ Fonds statutaires										
→ Fonds de réserve générale										
→ Fonds de réserve missions sociales										
→ Legs et donations avec contrepartie										
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>										
<b>Ecart de réévaluation</b>										
Réserves	818 870				113 298		113 298			932 168
Report à nouveau										
Excédent ou déficit de l'exercice	113 298		113 298		-21 447		-21 447			-21 447
Subventions d'investissement										
Provisions réglementées										
<b>Total</b>	<b>932 168</b>	<b>0</b>	<b>113 298</b>	<b>0</b>	<b>91 851</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>910 721</b>	<b>0</b>

  
 Commissaire aux comptes  
**V. BRIERE**  
 Cabinet BEC

### 3.2.2 Provisions pour risques et charges

#### 3.2.2.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
<b>Provisions pour risques</b>				
→ Provisions pour litiges				0
→ Autres provisions pour risques				0
<b>Provisions pour charges</b>				
→ Provisions pour charges sur legs ou donations				0
→ Provisions pour entretien des tombes sur legs				0
→ Provisions pour indemnités de départ en retraite	56 855	4 324		61 179
→				
<b>Total</b>	<b>56 855</b>	<b>4 324</b>	<b>0</b>	<b>61 179</b>

#### 3.2.2.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses économiques retenues sont ; l'engagement de retraite est calculé selon la méthode ci-dessous :

Le calcul ne résulte pas de l'évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié, selon les hypothèses suivantes :

- Âge de départ à la retraite retenu est 62 ans ;
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié.

### 3.2.3 Dettes

#### 3.2.3.1 Etat des échéances

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
→ à 1 an au maximum à l'origine		0		
→ à plus de 1 an à l'origine		0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	178 505	178 505		
Dettes des legs ou donations	1 659 720	1 659 720		
Dettes fiscales et sociales	96 110	96 110		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0		
Autres dettes	109 167	109 167		
Produits constatés d'avance		0		
<b>Total</b>	<b>2 043 501</b>	<b>2 043 501</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Commissaire aux comptes  
V. BRIERE

Cabinet DEG

### 3.2.3.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
<b>Dettes fiscales :</b>	<b>2 490</b>	<b>4 644</b>
→ Impôt sur les sociétés		
→ Taxe sur les salaires		653
→ Formation professionnelle et autres taxes	2 490	1 108
→ Etat charges à payer		2 882
<b>Dettes sociales :</b>	<b>93 619</b>	<b>96 335</b>
→ Urssaf/ Pôle emploi	33 090	22 110
→ Caisse de retraite	12 022	7 463
→ Caisse de prévoyance	4 220	2 150
→ Personnel autres charges à payer		741
→ Organismes sociaux autres charges à payer		
→ Dettes congés à payer	25 711	63 871
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	13 748	
→ Prélèvement à la source	4 828	
<b>Total</b>	<b>96 109</b>	<b>100 979</b>

### 3.2.4 Charges à payer par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
<b>Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :</b>	<b>178 505</b>	<b>88 235</b>
→ Fournisseurs	83 510	28 824
→ FNP - Factures non parvenues	12 311	2 945
→ FNP - Factures non parvenues BN	82 685	56 467
<b>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
...		
...		
...		
<b>Dettes des legs et donations :</b>	<b>1 659 720</b>	<b>300 746</b>
→ Recherche à payer	1 659 720	300 746
<b>Autres dettes :</b>	<b>109 167</b>	<b>116 261</b>
→ Aide aux malades	36 450	48 600
→ Divers charges à payer	23 186	
→ Collecte à reverser au BN	49 531	67 661

### 3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN

Le pointage de la liasse de réciprocité fournie par le BN fait apparaître les écarts suivants :

#### Legs et assurance vie:

Legs Harielle (comptabilisé en 2020)	92 584 €
Legs Mignard (comptabilisé en 2020)	12 000 €
Assurance vie Gérard perçue directement	40 257 €

#### Collectes à reverser au BN :

Leclerc 2017	14 025 €
Leclerc 2018	11 038 €
Leclerc 2019	16 824 €
Leclerc 2020	7 641 €

#### Dettes fournisseurs BN

Ecart sur cotisations	11 663 €
Factures reçues après l'édition de la liasse de réciprocité	13 363 €

Commissaire aux comptes  
V. BRIERE

Cabinet MAC

## 4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

### 4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

Cf. pages 8 et 9

### 4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

#### 4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association.

Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

##### 4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

##### 4.2.1.2 Dons manuels

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés.

##### 4.2.1.3 Legs, donations, assurance-vie

PRODUITS	N° de compte	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	758XXX	121 755
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	758XXX	1 526 149
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	7754XXXX	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	781640XX	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	7891XXXX	
<b>TOTAL</b>		<b>1 647 904</b>

CHARGES	N° de compte	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	6754XXXX	
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	681640XX	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	6891XXXX	
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>

<b>SOLDE DE LA RUBRIQUE</b>		<b>1 647 904</b>
-----------------------------	--	------------------

##### 4.2.1.4 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Commissaire aux comptes  
V. BRIERE

Gabinet DAC

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

#### **4.2.2 Produits non liés à la générosité du public**

##### **4.2.2.1 Parrainage des entreprises**

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

##### **4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie**

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

##### **4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public**

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

<b>Rubriques</b>	<b>Exercice 2021</b>	<b>Exercice 2020</b>
<b>Subventions</b>	19 922	8 493
<b>Produits sur exercices antérieurs</b>	264	3 564
Transferts de charges	423	8 490
Divers	976	908
<b>Total</b>	<b>21 585</b>	<b>21 455</b>

#### **4.2.3 Subventions et autres concours publics**

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
  - Les subventions d'exploitation ;
  - La quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Commissaire aux comptes  
V. BRIERE

Cabinet DEC

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

### **4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION**

#### **4.3.1 Modalités de répartition des charges**

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance  
Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

La méthode d'affectation des coûts indirects est définie par le trésorier et garde un caractère permanent, cette méthodologie a été validé par le conseil d'administration.

<b>REPARTITION DES CHARGES</b>	<b>Missions sociales</b>	<b>Frais de recherche de fonds</b>	<b>Frais de fonctionnement</b>	<b>TOTAL</b>
Achats de prestations	197 111	174 041	7 845	378 997
Electricité et eau	2 450	198	1 267	3 916
Assurance	1 203	88	1 392	2 684
Téléphone	4 390	355	2 613	7 358
Honoraires	40 095		57 841	97 935
Affranchissement	636	12 277	567	13 480
Autres	86 990	8 879	71 009	166 878
<b>Total</b>	<b>332 876</b>	<b>195 838</b>	<b>142 534</b>	<b>671 248</b>

Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondant, selon une clé de répartition.

Commissaire aux comptes  
V. BRIERE

Cabinet DEG

Rubriques	Exercice 2021	Exercice 2020
Actions pour les malades	70 848	59 826
Actions d'information, de prévention et de dépistage	149 543	133 918
Actions de formation		
Actions de recherche	10 112	8 149
Actions de société et politique de santé		
Frais d'appel aux dons et legs	49 093	40 598
Frais de fonctionnement (dont communication)	39 395	31 173
<b>Total</b>	<b>318 992</b>	<b>273 663</b>

#### **4.3.2 Missions sociales**

<b>MISSIONS SOCIALES</b>		
<b>Actions réalisées directement</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Actions pour les malades	236 312	284 586
Actions d'information, prévention, dépistage	435 857	402 972
Actions de formation	547	
Actions de recherche	1 457 300	161 186
Actions autres	429	4 405
<b>Total</b>	<b>2 130 444</b>	<b>853 149</b>
<b>Versement à d'autres organismes</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Actions pour les malades	58 178	125 500
Actions d'information, prévention, dépistage		
Actions de formation		
Actions de recherche		
Actions autres		
<b>Total</b>	<b>58 178</b>	<b>125 500</b>

#### **4.3.3 Frais de recherche de fonds**

##### **4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public**

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

##### **4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources**

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'investissement ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;

Comptes annuels  
CABINET DEG  
VERIFIÉ



- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

#### **4.3.4 Frais de fonctionnement**

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

<b>Rubriques</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Frais d'information et de communication		
Frais de gestion	182 057	36 061
Impôts et taxes	1 514	2 504
Cotisation statutaire	11 857	10 046
Charges financières		
Dotations aux amortissements	11 381	12 124
Charges exceptionnelles	15 091	39 773
<b>Total</b>	<b>221 899</b>	<b>100 508</b>

#### **4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations**

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

### **4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD**

#### **4.4.1 Principes généraux**

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

Commissaire aux comptes  
V. BRIERE

Cables DEG

#### 4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

Cf. page 11

#### 4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

##### 4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2021
Contrôle légal des comptes Autres missions	9 051
<b>Total</b>	<b>9 051</b>

##### 4.6.2 Charges et produits exceptionnels

Rubriques	Exercice 2021
<b>Produits exceptionnels</b>	
→ Solde subventions	264
<b>Total</b>	<b>264</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>	
→ Formation 2019	5 533
→ Factures non saisies	6 701
→ Accord amiable SCT	1 853
<b>Total</b>	<b>14 087</b>

#### 4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

##### 4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

Cf. page 10

##### 4.7.2 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.

Commissaire aux Comptes  
V. BRIERE

Cabinet DEC

## 5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

### 5.1 AUTRES INFORMATIONS

#### 5.1.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Equivalent plein-temps des heures de bénévolat (1)	Valorisation en Euros (2)
<b>Administrateurs élus</b> Ne sont pas comptés les Administrateurs "membres de droit"; réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes, etc....	17	272	0,15	4 276
<b>Bénévoles "administratifs"</b> comptabilité, courrier, téléphone, reçus fiscaux etc....) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.	1	910	0,5	14 305
<b>Bénévoles de terrain</b> Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, etc.... Information dans le domaine de l'éducation à la santé, du dépistage, Organisation de manifestations Communication, démarches auprès des médias Ventes au profit du CD Collecte de matériels (cartouches, téléphones...) Quête sur la voie publique ou à domicile Démarches auprès des notaires, des entreprises... Autres.	52	13461	7,4	211 606
<b>Total</b>	<b>70</b>	<b>14 643</b>	<b>8</b>	<b>230 187</b>

(1) A calculer à partir du nombre d'heures annuelles, sur la base de 35 heures hebdomadaires durant 11 mois (nombre d'heures/1645 heures)

(2) Calculé sur la base d'un SMIC et demi taux horaire=15,72 € (nbre heure équivalent temps plein x 15,72 €), ou renseigné par le calcul de GABE

Selon les règles de la Fédération, l'évaluation financière du bénévolat est calculé sur la base du taux horaire de 1.5 fois le SMIC bien que le Comité des Hauts de Seine considère ce montant très inférieur à la réalité de la valorisation des compétences mises à disposition par les bénévoles.

Commissaire aux comptes  
**V. BRIERE**

### 5.1.2 Informations relatives au personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures DADS	Equivalent plein-temps(1)
Personnel salarié	7	8 302	5
Personnel mis à disposition CES et/ou autres....			
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>8 302</b>	<b>5</b>

(1) = nombre d'heures DADS/1820 heures

### 5.1.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Rubriques	Nature	Montant
6251 - Voyages et déplacements	Frais de transport et hébergement	5 482
6257 - Réceptions	Restauration	
...	...	
...	...	
...	...	
	<b>Total</b>	<b>5 482</b>

Note de frais, ainsi que les factures d'hôtel, de train, d'avion réglées directement par le comité

### 5.1.4 Certification du nombre d'adhérents

Le nombre de membres du Comité Départemental à jour de leur cotisation s'élève à 6 481 membres.

La cotisation des adhérents s'élève à 8 euros depuis l'assemblée générale de la Fédération du 29 Juin 2001.

Commissaire aux comptes  
V. BRIERE